

Foire Aux Questions



Diplôme inter universitaire Management
psychologique des organisations



Comment financer le DIU ?

Le DIU peut être financé par un tiers :

- L'employeur : via le plan de développement des compétences : se rapprocher de son service ressources humaines
- France travail : via une demande d'AIF (aide individuelle à la formation) - se rapprocher de son/sa conseiller/ère France Travail
- Un OPCO en direct : cas des auto-entrepreneurs - se rapprocher de son OPCO (opérateur de compétence)
- Compte Personnel Formation : Attention pas de prise en charge possible si la formation n'est pas inscrite au RNCP - Le DIU MPO est en cours de renouvellement via la plateforme de France Compétences

Le DIU peut être financé par le candidat :

- Possibilité de paiement en 3 échéances (30% au 30 octobre / 60% fin février /10% fin avril), voire plus si accord du service financier.

Est-il possible de faire une demande de financement auprès du FIF PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux ?

Hélas non car le dossier est actuellement soumis à France Compétences (pour renouvellement) et France Compétences met plus de 9 mois à répondre pour certifier une formation (qui, pour ce qui nous concerne, a fait ses preuves depuis plus de 10 ans !). Donc il s'agira pour cette année exclusivement d'un financement personnel.

Quel est le coût de la formation ?

FORMATION INITIALE

Le coût de la formation comprend :

- les prestations pédagogiques : **1 000 €**

FORMATION CONTINUE

Le coût de la formation comprend :

- les prestations pédagogiques : **3 600 €**

Quel est le calendrier prévisionnel des cours ?

Le calendrier est disponible dans les documents à télécharger sur la fiche du diplôme.

Quels sont les prérequis pour postuler au DIU MPO ?

Un niveau BAC + 4 (ou moins, auquel cas le dossier sera examiné par la commission pédagogique qui donnera ou non son aval) - Pas de prérequis particuliers.

Quel est le devenir des anciens étudiants ayant effectué ce diplôme dans le passé (sont-ils en poste, quels profils de poste occupent-ils ?)

Cf. La note d'opportunité qui nous a été demandée par France Compétence. Vous y trouverez des éléments qui répondent à votre question. Elle est disponible dans les documents à télécharger sur la fiche du diplôme.

Le stage est-il obligatoire ?

Oui

Quelle est la durée du stage ?

L'apprenant salarié doit réaliser son stage d'une durée d'un mois (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise d'accueil — un organisme de formation, un cabinet-conseil ou toute autre organisation pertinente — sur un sujet déterminé en concertation avec ses tuteurs (entreprise et Université).

L'apprenant non-salarié doit effectuer un stage de trois mois minimum à temps plein (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise industrielle, un organisme de formation, un cabinet-conseil ou toute autre organisation pertinente.

Quand doit-être réalisé le stage ?

Entre octobre année N et septembre année N + 1

Quelles sont les modalités du stage ?

Le stage fait obligatoirement l'objet d'une convention, impérativement signée avant le début du stage, liant le directeur de l'UFR, le directeur de l'organisme d'accueil et l'apprenant, et ne doit pas se dérouler au-delà du 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Durant la durée du stage, l'apprenant est placé sous la responsabilité d'un enseignant-référent.

En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Y a-t-il une possibilité de suivi complet ou partiel du DIU MPO en distanciel ?

Non, l'intégralité de la formation est réalisée en présentiel.

La formation peut-elle être compatible avec une activité professionnelle ?

Oui, à condition que votre employeur accepte que vous soyez en formation plusieurs semaines dans l'année.

Combien d'heures compte notre formation ?

Notre formation comptabilise 345 heures de présentiel, soit 200h CM et 145h TD.

Comment se fait la répartition des cours entre Grenoble et Lyon ?

Sont surlignés en bleu sur la maquette (document à télécharger) les enseignements qui se tiennent à Lyon, sachant que les noms des enseignants seront amenés à changer pour certains pour cause de mobilité ou départ à la retraite.

Comment déposer sa candidature ?

Les dépôts de candidature se font à deux moments, via la plateforme « e-candidat » sur le site de l'UGA (Université Grenoble Alpes). La plateforme sera ouverte du 15 avril au 30 mai 2024, puis du 1er juillet au 3 septembre 2024.